

# Aide complémentaire pour un salaire faible

## Par loir25, le 04/09/2012 à 15:37

## Bonjour,

ma fille vient de terminer ses études, bac + 5 ans, Master Pro Gestion du Patrimoine.

Elle exerce actuellement un CDD de 6 mois dans les musées de BELFORT.

Son salaire du mois de juillet est de 950 €uros environ pour 120 heures, sur la base du SMIC (9,40 Euros/heure).

A-t-elle droit à une aide complémentaire ?

Merci pour vos conseils.

#### Par pat76, le 05/09/2012 à 15:35

#### **Bonjour**

Non, mais elle peut avoir un second employeur si elle le désire car elle travaille à temps partiel.